



Informations pratiques

2020-2021

Table des matières

(cliquez sur le titre pour atteindre directement la page souhaitée)

La Faculté de Théologie	3
Qu'est-ce qu'une Faculté de Théologie ?	4
Conditions des études	5
Inscriptions	6
Informations pratiques	7
Agenda	10
Les services de l'Université	11
Le corps enseignant de l'année	14

La Faculté de Théologie de Lyon

La Faculté de Théologie constitue un lieu d'enseignement et de recherche en théologie, dans la tradition universitaire de l'Église Catholique. En tant que faculté ecclésiastique, elle délivre des diplômes de droit pontifical (niveau reconnu en vertu de l'accord entre la République Française et le Saint Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes de l'Enseignement Supérieur). En lien avec des Universités d'État de la région, elle propose également des doctorats conjoints.

Fondée en 1878, dans le cadre de l'Université Catholique de Lyon, la Faculté participe au service théologique de l'Église de France dans la région lyonnaise, la province de Lyon et la région Provence-Méditerranée. En outre, elle coopère avec les autres facultés de théologie en France, en Europe et au Liban.

Outre les cours dispensés sur place, la Faculté propose des cours à distance dans le cadre de la formation théo en ligne (cf. livret). Ceux-ci peuvent être validés par un examen en ligne ou sur place.

La Faculté a noué des partenariats avec des centres de théologie ou instituts de formation, notamment l'Institut Théologique des Dombes (ITD) dans l'Ain, le Centre Théologique de Meylan (CTM) en Isère, l'Institut Universitaire Saint-Luc à Aix-en-Provence, l'Institut des Sciences et Théologie des Religions (ISTR) de l'Institut Catholique de la Méditerranée à Marseille et l'Institut Supérieur de Théologie (IST) de Nice Sophia Antipolis.

Elle entretient également des liens scientifiques privilégiés avec la Faculté autonome de Théologie protestante de l'Université de Genève, la Faculté de Théologie et de Sciences des Religions de l'Université de Lausanne, la Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses de l'Université Laval (Québec) ainsi que des universités libanaises : Université Pontificale du Saint-Esprit de Kaslik et l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Doyen : **Jacques DESCREUX**
Faculté de Théologie
Université Catholique de Lyon
23 place Carnot – 69002 Lyon
Téléphone : 04 72 32 50 23
Courriel : theo@univ-catholyon.fr
Site internet : <http://theologie.uclly.fr>

Qu'est-ce qu'une Faculté de Théologie ?

- 1.** La Faculté de théologie est une faculté ecclésiastique préparant les étudiants aux diplômes canoniques selon les exigences universitaires et sous son contrôle. A cette fin, elle achemine les candidats à la Licence (ou baccalauréat canonique), au Master (ou licence canonique) et au doctorat, sur la base du baccalauréat (ou de ses équivalents français ou étrangers).
- 2.** L'organisation des trois cycles d'études implique des programmes de cours et de séminaires répondant aux exigences posées par sa nature universitaire selon les normes définies par le Saint-Siège qui assure la canonicité des diplômes, et particulièrement exprimées dans la Constitution apostolique *Sapientia christiana* (15 avril 1979) qui énonce les conditions propres à toute Faculté de théologie.
- 3.** Les deux premières années de théologie sont sanctionnées par un DUET (Diplôme Universitaire d'Études de Théologie) pouvant conduire sous forme de certificat, soit à une spécialisation (dogme, morale, Bible, histoire de l'Église) soit à la licence (baccalauréat canonique).
- 4.** L'enseignement dispensé doit répondre à deux critères universitaires fondamentaux : celui de la réflexion critique et celui de la recherche, l'accent sur l'un ou l'autre critère pouvant dépendre des différents cycles et matières.
- 5.** Les séminaires, travaux dirigés, examens et les travaux écrits doivent permettre de juger le plus objectivement possible de la capacité des étudiants à assimiler l'enseignement reçu, à élaborer une réflexion personnelle et à l'exposer selon les exigences propres à chaque discipline (Écriture Sainte, Dogmatique, Morale, Patristique, Histoire, Droit Canon, Spiritualité, Philosophie).
- 6.** Cet ensemble de conditions et d'exigences, tant du côté des étudiants que de celui des enseignants, doit forger un véritable esprit de recherche : l'investigation dans la foi au mystère chrétien fait éprouver la relativité de tout langage humain et, selon la tradition universitaire, implique l'esprit critique. Pour ce faire, la Faculté de Théologie développe des programmes de recherche adossés sur des centres de recherche, assure des colloques et présente des publications régulières.

Conditions des études

Modalités d'admission

- Établissement universitaire, la Faculté de Théologie requiert de la part des étudiants le **diplôme de fin d'études secondaires** (baccalauréat français ou équivalent), selon les lois en vigueur pour l'entrée dans les Universités d'État.
- **A l'attention des étudiants étrangers :**
Pour que vos études soient profitables, votre maîtrise de la langue française est nécessaire. A l'inscription, il vous sera demandé de justifier un niveau de langue certifié : **DALF** - Diplôme Approfondi de Langue Française - **B2** pour la Licence et **C1** pour le Master ou le Doctorat.
- Outre les étudiants préparant normalement les diplômes universitaires (Licence, Master, Doctorat) et suivant le cursus requis, la Faculté accueille des **auditeurs libres** qui, ne préparant pas de diplômes, ne sont pas astreints aux travaux et examens, mais veulent travailler à un niveau universitaire.
- La Faculté accueille volontiers des **personnes en formation tout au long de la vie** ou désirant compléter leur formation par des études spécialisées. Des programmes personnalisés peuvent alors être mis au point par le Directeur d'études avec l'intéressé, notamment sous la forme de certificats d'études.

Inscriptions

Pour l'inscription¹ pédagogique annuelle, et tout au long de leurs études, les étudiants sont reçus et accompagnés par un directeur d'études.

En juin et en septembre, le directeur d'études assure des **permanences supplémentaires** pour lesquelles il faut prendre rendez-vous auprès du secrétariat (tél. 04 72 32 50 23).

En dehors de ces périodes, le Directeur d'études reçoit les étudiants sur rendez-vous (pris au préalable par courriel) :

- Pour les étudiants de 1^{er} cycle (Licence), l'inscription se fait avec **Pierre de MARTIN DE VIVIÉS**
theologie.licence@univ-catholyon.fr

- Pour les étudiants de 2^{ème} cycle (Master), l'inscription se fait avec **Bertrand PINÇON**
theologie.master@univ-catholyon.fr

- Pour les étudiants de 3^{ème} cycle (Doctorat), l'inscription se fait avec **François LESTANG**
theologie.doctorat@univ-catholyon.fr

Les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois doivent fournir :

- une copie du baccalauréat et du diplôme universitaire le plus élevé obtenu,
- une copie de la carte d'identité ou du passeport,
- votre attestation de CVEC (voir dans les documents à télécharger)
- Pour les étudiants étant inscrits dans une autre Université de Lyon, fournir le dossier universitaire.
- pour les étudiants prêtes et religieux, l'accord de l'évêque ou du supérieur légitime est indispensable
- pour une inscription en master, la copie du baccalauréat canonique

Les étudiants étrangers doivent se référer au document « Conditions d'inscription des étudiants étrangers » (disponible sur notre site internet ou à disposition au secrétariat).

¹ " Les renseignements transmis lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique strictement limité à la gestion du dossier étudiant et aux statistiques universitaires. Sur demande écrite de votre part, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des informations vous concernant dans notre fichier. "

Informations pratiques

Coût des inscriptions	Individuelles	Institutions
1 cours semestriel (Licence ou intercycle)	170,00 €	195,50 €
• cours semestriel (Licence ou intercycle)	80,00 €	92,00 €
1 cours semestriel (Master ou séminaire)	216,00 €	248,40 €
1 cours semestriel Théo en ligne	213,00 €	244,95 €
Forfait 12 cours semestriels et + (1 ^{er} cycle)	2 040,00 €	2 346,00 €
Frais de dossier (7 cours et moins)	112,00 €	112,00 €
Frais de dossier (8 cours et plus)	152,00 €	152,00 €

Tous les étudiants préparant **un mémoire de Master** (qu'ils suivent des cours ou non) doivent s'acquitter en plus d'un forfait d'inscription dont le montant est de **312,00 €**.

Tous les étudiants préparant **une thèse** (qu'ils suivent des cours ou non) doivent s'acquitter en plus d'un forfait d'inscription dont le montant est de **654,00 €**.

- La Faculté demande aux étudiants rencontrant des difficultés financières de bien vouloir le signaler au moment de l'inscription et de prendre rendez-vous à ce sujet avec le Doyen.
- **Les personnes inscrites et abandonnant la formation en cours d'année ne pourront être remboursées, sauf cas de force majeure (chômage, déménagement ou maladie grave). En tout état de cause, les droits d'inscription restent acquis à la Faculté.**
- L'inscription d'un étudiant d'un autre institut de l'UCLy à un cours semestriel en théologie doit se faire en accord avec sa direction pédagogique ; le 1^{er} cours est gratuit.

Formation permanente

L'Université catholique est agréée comme **organisme de formation permanente**. Il convient d'effectuer la démarche auprès de l'employeur afin d'obtenir les dossiers qui seront remplis par le secrétariat.

Tarifs :

1 cours semestriel (Licence ou intercycle)	510,00 €
• cours semestriel (Licence ou intercycle)	240,00 €
1 cours semestriel Théo en ligne	639,00 €
1 cours semestriel (Master ou séminaire)	648,00 €
Forfait 12 cours semestriels et plus	6 120,00 €

Bourses d'études :

La Faculté est habilitée à recevoir des étudiants boursiers de l'État. Se renseigner au Secrétariat universitaire de l'Université catholique.

Des bourses peuvent être accordées par la Faculté de théologie de manière ponctuelle en vue de la poursuite des études. Elles sont financées par une Fondation privée, à destination des étudiants des pays non O.C.D.E. En conséquence, elles sont accordées pour une année universitaire et ne sauraient couvrir tous les frais d'une année d'étude à Lyon. En principe, elles peuvent être accordées aux étudiants qui ont suivi avec succès une première année à la Faculté. Les dossiers de demande sont disponibles au secrétariat.

Environnement Numérique de Travail (ENT)

Durant vos études à l'Université Catholique de Lyon (UCLy), des applications informatiques et des outils numériques sont mis à votre disposition : webmail, espace de stockage et de partage de documents, ressources documentaires, **plateforme pédagogique (Moodle)**, forums, annonces...

Ces outils sont mis en place pour faciliter votre scolarité, votre travail et votre vie à l'université.

Une salle informatique en libre-accès équipée de postes informatiques est accessible du lundi au vendredi de 7h à 20h30. Il est également possible de se connecter au réseau wifi présent dans l'université.

Rentrée universitaire

L'ouverture de l'année universitaire a lieu le **lundi 14 septembre 2020**. Il n'y a **aucun cours ce jour-là**. Des informations plus précises sur le déroulement de la journée vous seront données lors de l'inscription.

Une conférence de rentrée conjointe entre la Faculté de Théologie et la Faculté de Philosophie sera donnée

le jeudi 17 septembre à 18h30 :

« L'héritage du logos grec : chance ou obstacle pour la philosophie et la théologie ? »

P. Michel FÉDOU

Professeur au Centre Sèvres (Paris)

Le doyen reçoit sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Responsable Administrative Universitaire : Ernestine Akoumoug Tél. : 04 72 32

51 63 **Secrétariat des études** : Audrey Achard, Émilie Gaillard, Isabelle Maintier Tél. : 04 72 32

50 23 **Communication** : Raphaëlle de Maisonneuve, Marion Tinel Tél. : 04 72 32

50 63 **Adresse postale** :

Université Catholique de

Lyon Faculté de

Théologie

23 place Carnot – 69286 Lyon cedex 02

Secrétariat

23 place Carnot – 69002 Lyon – 4^{ème}

étage Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h – 16h30

Mardi, jeudi : 9h30 – 12h et 14h –

16h30 Mercredi : 9h30 – 12h

Conditions générales de vente

1- INSCRIPTION : L'inscription à toute formation de l'UCLy (cours à la carte, module, session, semestre ou annuel) vaut engagement pour une scolarité pendant la durée de formation choisie. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement : cet engagement est une commande qui doit être entièrement honorée. Les étudiants doivent donc être à jour du paiement de leurs frais de scolarité pour pouvoir participer aux évaluations, et ce quel qu'en soit le type (oral, soutenance, écrit, contrôle continu, examen ...). L'UCLy se réserve le droit d'interdire toute évaluation, et quelles qu'en soient les conséquences, à un étudiant qui serait en défaut de paiement de sa scolarité.

2- TARIFS : Tous les prix sont indiqués en euros taxes comprises. L'inscription à une formation comprend :

- des frais administratifs
- des frais d'inscription aux modules de formation (cours, sessions...)
- éventuellement, des frais pour des services optionnels

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à laquelle les étudiants en formation initiale sont assujettis n'est pas comprise dans le prix.

Les tarifs sont indiqués sur les livrets d'étude, le site internet des formations concernés et les factures.

3- MODALITÉS DE PAIEMENT : En cas de financement personnel, le règlement de la totalité du prix de la formation a lieu obligatoirement dans les deux (2) mois qui suivent l'ouverture de la formation.

Le règlement du prix de la formation, peut être effectué par carte bancaire en une seule fois auprès du secrétariat ou en ligne ou par prélèvement ou virement, à l'ordre de « AFPICL ». Un échéancier est mis en place pour les paiements en plusieurs fois en accord avec le secrétariat.

Toute demande de modification de cet échéancier devra être adressée par mail au secrétariat de la formation. Toute acceptation de modification donnera lieu à une réponse écrite.

4 - MODIFICATIONS, REPORT, ANNULATION DE LA PRESTATION DE FORMATION DU FAIT DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'équipe pédagogique se réserve le droit :

- de modifier le lieu de la formation, son déroulement et de façon mineure le contenu de son programme, ou de la reporter si les circonstances l'exigent
- de proposer en distanciel une formation prévue initialement en présentiel, si les circonstances l'exigent,
- d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ; en ce cas, un remboursement intégral des frais d'inscription déjà acquittés est opéré, sans dédommagement complémentaire ;
- de refuser toute inscription de la part d'un étudiant pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure, à la suite d'une procédure disciplinaire, un étudiant qui contredit les buts poursuivis par l'établissement ; l'exclusion se fait alors sans indemnité ni remboursement même partiel.

5- ANNULATION - ABANDON DU FAIT DE L'ÉTUDIANT

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription signé. Toute annulation ou abandon par l'étudiant doit être confirmée par un écrit (e-mail ou courrier) auprès du secrétariat et du directeur pédagogique dont il dépend éventuellement.

- En cas de désistement effectué moins de vingt et un (21) jours avant le début de la formation, ou après avoir suivi moins de 20% du volume horaire de la formation, l'UCLy se réserve le droit de facturer des frais de dossier afférents à la formation.
- Un étudiant ayant suivi 20% ou plus de la formation à laquelle il est inscrit devra acquitter la totalité du prix facturé.

Toutefois si l'abandon résulte d'un cas de force majeure dûment reconnu (chômage, déménagement, maladie grave) signalé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives, le paiement des frais de formation ne sera dû qu'au prorata temporis de la formation effectivement dispensée.

Toute demande d'abandon d'études :

- entraîne la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'UCLy (cours, examens, bibliothèques, services de l'UCLy et du CROUS ...).
- ne peut être prise en compte qu'après la date de restitution des originaux de la carte d'étudiant, des originaux des certificats de scolarité et du quitus de la bibliothèque.

Quelques dates à retenir en 2020-2021...

Lundi 14 septembre :

Journée de rentrée de la Faculté de Théologie

Mardi 15 septembre :

Début des cours du 1^{er} semestre

Jeudi 17 septembre :

Conférence publique de rentrée à 18h30 donnée conjointement par les facultés de théologie et de philosophie :

« L'héritage du logos grec : chance ou obstacle pour la philosophie et la théologie ? »

P. Michel FÉDOU

Professeur au Centre Sèvres (Paris)

Samedi 26 septembre :

Journée de rentrée Théo en ligne

Du 7 au 9 octobre :

Colloque « Irénée ou l'unité en question »

24-25 novembre :

Colloque « L'Écriture, pierre angulaire et pierre d'achoppement »

Mardi 13 décembre :

Conférence « L'Église, un « corps organique » ? L'articulation des charismes selon Irénée »

Lundi 25 janvier :

Début des cours du 2^{ème} semestre

Samedi 13 mars :

Journée Théo en ligne de travail théologique

Mercredi 19 mai :

Assemblée de faculté

Vendredi 21 mai :

Fin des cours

D'autres colloques, journées d'étude et conférences sont régulièrement organisés par la Faculté, avec divers partenaires institutionnels.

Vous trouverez le programme détaillé des manifestations au secrétariat de la Faculté de Théologie ou sur notre site : www.theologielyon.org

Les services de l'Université

La Bibliothèque

La bibliothèque universitaire propose aux étudiants les documents qui sont nécessaires à leur travail universitaire.

Inscriptions

La bibliothèque est ouverte à toute personne acquittant un droit de bibliothèque. Ce droit d'inscription est compris dans les frais de dossiers. La carte d'étudiant vous y donnant accès sera remise lors du paiement de la scolarité (ou d'un premier acompte).

Cette inscription vous donne également accès aux bibliothèques des établissements de l'Université de Lyon.

Emprunts

Les étudiants peuvent emprunter

- jusqu'à la Licence (inclusive) : 3 ouvrages pour une durée de trois semaines.
- à partir du Master : 5 ouvrages pour une durée de trois semaines.

Les périodiques et les livres anciens sont consultables sur place ainsi que certains ouvrages sur la demande des enseignants.

Accès aux documents

Les lecteurs peuvent trouver les références des ouvrages et les périodiques de notre fonds sur notre catalogue en ligne à l'adresse suivante : <http://servaleph.univ-catholyon.fr>. Ce catalogue décrit 90 % de notre fonds. Les ouvrages sont également décrits dans le catalogue du Système universitaire de documentation (<http://www.sudoc.abes.fr>) et dans le catalogue collectif de France (pour les ouvrages anciens jusqu'en 1800). Des ressources électroniques sont accessibles avec les identifiants de l'Université Catholique.

Si certains documents ne sont pas accessibles à Lyon mais dans d'autres bibliothèques, il est possible (à partir du Master) de faire une demande de prêt entre bibliothèques. Ce service payant permet de trouver des documents dans d'autres villes, voire à l'étranger. Pour faire la demande, contacter Emiliane Sciucca au 04 72 32 51 84 ou par mail peb@univ-catholyon.fr.

Téléphone : 04 26 84 52 33

Courriel : biblio@univ-catholyon.fr

Heures d'ouverture de la bibliothèque Henri de Lubac (site Carnot) Lundi, mercredi et jeudi : 9h-19h
Mardi : 10h30-19h
Vendredi : 9h-17h30

aVenir, l'aumônerie de l'UCLy

L'aVenir accueille tous les étudiants, enseignants et personnels de l'Université Catholique de Lyon. Une relation étroite existe entre elle et la Faculté de théologie : animations de célébrations, mise à disposition d'espace, rencontres.

L'aVenir est pour les étudiants en théologie un lieu pour discuter et pointer les résonnances pastorales des études. L'aumônerie peut aussi être un lieu d'expérimentation ou de relecture, en particulier pour les étudiants qui ont peu ou pas de lien avec une communauté locale d'Église.

Local d'aumônerie ouvert de 12h00 à 14h00, campus saint Paul, pour rencontre et repas. Tous les mercredis soir : soirée étudiante.

Les messes ont lieu du lundi au vendredi à 12h15, dans la chapelle Saint Irénée du campus saint Paul, (2^{ème} étage, ascenseur). Dans le Campus Carnot, un oratoire est ouvert à tous dans le hall d'entrée, sur la coursive.

L'aumônier reçoit sur demande, dans son bureau campus Saint Paul.

Contact

Aumônier : Arnaud Alibert, aa

Groupe Facebook : Avenir (aumônerie de l'université catholique)

Site Internet : <http://www.univ-catholyon.fr/information-sur/vie-a-l-universite/l-aumonerie/>

Services aux étudiants / Service logement

Ce service aide tous les étudiants inscrits à l'Université dans leur recherche de logements et propose différentes possibilités.

Si vous êtes à la recherche d'un logement, rendez-vous sur le site <http://housing.uclly.fr/fr/> (clé d'inscription :

HOUSINGUCLY)

Le service logement, situé sur le Campus saint Paul, 10 place des Archives, est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Contactez Isabelle Moralès

Téléphone : 04 72 32 51 73

Courriel : sae@univ-catholyon.fr

International Student Desk

Vous rencontrez des difficultés dans vos démarches administratives ? Vous souhaitez découvrir Lyon, la culture, la gastronomie française ? Vous êtes à la recherche d'un emploi ou souhaitez vous impliquer dans une association ?

N'hésitez pas à contacter notre service :

International Student Desk

Campus St Paul – 10 place des Archives – 69002 Lyon – bureau

C025 isd@univ-catholyon.fr

Retrouvez toute l'actualité de l'Université Catholique de Lyon sur www.univ-catholyon.fr

Le corps enseignant de l'année 2020-2021

Département de Théologie dogmatique

Christophe BOUREUX, docteur en théologie et anthropologie religieuse, professeur
Isabelle CHAREIRE, docteure en théologie et en philosophie, maître de conférences,
HDR Robert CHEAIB, docteur en théologie fondamentale, maître de conférences
Jean-François CHIRON, docteur en théologie, professeur
Marie-Hélène ROBERT, docteure en théologie, agrégée de lettres,
professeur Michel YOUNÈS, docteur en théologie et en philosophie,
professeur

Département d'Exégèse

Jacques DESCREUX, docteur en théologie,
professeur François LESTANG, docteur en
théologie, professeur
Pierre de MARTIN de VIVIÉS, docteur en théologie, docteur en histoire des religions et anthropologie
religieuse, maître de conférences
Bertrand PINÇON, docteur en théologie, professeur

Département de théologie morale

Jean-Marie GUEULLETTE, docteur en théologie, docteur en médecine, professeur, HDR

Département d'Histoire, Patrologie et Spiritualité

Elie AYROULET, docteur en théologie et en sciences patristiques, Licence canonique en philosophie
(maîtrise), professeur
Marie-Laure CHAIEB, docteure en théologie, professeur
Daniel MOULINET, docteur en théologie et histoire, professeur, HDR

Participent à l'enseignement comme chargé de cours

- Département de Dogme : Jean-Claude ANGOULA
- Département d'Exégèse : Philippe ABADIE, Georges VASILAKIS
- Département de Philosophie et Sciences du langage : Chiara PESARESI, Yan PLANTIER
- Département de Théologie morale : Caroline BAUER, Catherine DENIS, Jacques-Benoît RAUSCHER, Fabien REVOL
- Département d'Histoire, Patrologie et Spiritualité : Guillaume BADY, Jérôme FAY, Bruno MARTIN, Maxime YEVEDIAN
- Droit canon : Éric BESSON, Philippe TOXÉ
- Grandes religions : Jean-Marc CHOURAQUI, Antoine FLEYFEL, Dennis GIRA, Nissim MALKA, Edouard ROBBERECHTS, Haoues SENIGUER
- Langues : Christian ARGOUD, Jérôme MOREAU, Georges VASILAKIS

Assurent des Travaux Dirigés :

Clarisse DIAZ (exégèse)